

(N° 186.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE

---

SÉANCE DU 28 JUILLET 1920.

---

Rapport des Commissions réunies de la Justice et des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes, chargées d'examiner le Projet de Loi relatif à la procédure et à la composition du siège en matière d'appel des décisions du Conseil des Prises.

*(Voir les n<sup>os</sup> 346, 402 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 20 juillet 1920 et le n° 167 du Sénat.)*

---

Présents : MM. le baron DE PITTEURS HIÉGAERTS, président de la Commission des Chemins de fer ; le comte GOBLET D'ALVIELLA, président de la Commission de la Justice ; le comte DE BAILLET LATOUR, MERTENS, BRUNARD, DU BOST et HICGUET, rapporteur.

MESSIEURS,

L'Exposé des Motifs justifie amplement l'adoption du Projet de Loi. A la Chambre des Représentants, il a été admis à l'unanimité des 140 membres présents.

Les Commissions réunies de la Justice et des Chemins de fer ont décidé à l'unanimité d'en proposer l'adoption au Sénat.

*Le Rapporteur,*  
HICGUET.

*Les Présidents,*  
B<sup>on</sup> A. DE PITTEURS HIÉGAERTS.  
Comte GOBLET D'ALVIELLA.